

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Renseignements sur le Jubilé, 113. — Sixième et neuvième commandements de Dieu, 115. — L'inauguration de la Chapelle du Convent de Sillery, 118. — Testament spirituel de Mgr Gouthe-Soulard, 121. — Nominations ecclésiastiques, 124. — Chronique religieuse, 125. — La ville de Pékin, 125. — Mort d'un ancien membre de la Commune, 127. — Les missions protestantes en Chine, 127. — Calendrier, 127. — Memento hebdomadaire, 128.

Renseignements sur le Jubilé

Seul, le Souverain Pontife peut accorder le Jubilé, parce que seul il a juridiction sur toute l'Eglise.

Pour l'accorder, il doit avoir une juste cause, car le Pape est le dispensateur, et non le maître absolu du trésor de l'Eglise.

Pour que la cause soit juste et raisonnable, il faut qu'il y ait proportion entre l'indulgence et sa cause.

Saint Thomas n'exige pour cause juste et raisonnable qu'une œuvre quelconque, susceptible de tourner à la gloire de Dieu, à l'utilité de l'Eglise ou du prochain.

Quoi qu'il en soit, personne n'a d'inquiétude à avoir sur ce point.

Léon XIII se propose, pour le Jubilé de 1900, " d'élever le plus grand nombre d'hommes possible à la jouissance du salut éternel, et pour cela mettre à la portée des maladies de l'âme les remèdes que Jésus-Christ a voulu placer en notre puissance, d'avertir les